



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 15 décembre 2022

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, BERTRAND, EVRARD, PIERLOT, GIUDICI
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, NISI, REMY, REINSCH THIRIAT

Absents ayant donné procuration : PIERRON procuration CABIROL
COLLIGNON procuration MANZANO

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

93) Numérotation maison rue du Saulcy à Mécleuves (rapporteur P. MANZANO)

Publication
15/12/2022

Le conseil municipal prend connaissance d'un projet de division parcellaire du terrain attenant à la maison située au 6 rue de la Fontaine Romaine à Mécleuves. Il convient de procéder à la numérotation de ce terrain dont l'entrée principale se fera rue du Saulcy.

**Dépôt en
Préfecture**
15/12/2022

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :
- décide d'affecter le n° 7 à cette nouvelle parcelle de la rue du Saulcy en vue d'y construire une nouvelle maison.

Affichage
15/12/2022

Convocation
08/12/2022

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO





Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, BERTRAND, EVRARD, PIERLOT, GIUDICI
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, NISI, REMY, REINSCH THIRIAT

Absents ayant donné procuration : PIERRON procuration CABIROL
COLLIGNON procuration MANZANO

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

94) Devis photocopieur école primaire (rapporteur P. MANZANO)

Publication
15/12/2022

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société TECOFFICE concernant la location d'un copieur pour l'école primaire du Lanceumont pour un loyer mensuel de 79 € H.T.

Dépôt en
Préfecture
15/12/2022

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société TECOFFICE pour un loyer mensuel de 79 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Affichage
15/12/2022

Convocation
08/12/2022

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Meclèves

Séance du 15 décembre 2022

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, BERTRAND, EVRARD, PIERLOT, GIUDICI
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, NISI, REMY, REINSCH THIRIAT

Absents ayant donné procuration : PIERRON procuration CABIROL
COLLIGNON procuration MANZANO

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

95) Création de poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe (rapporteur P. MANZANO)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps complet, au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} janvier 2023.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Publication
15/12/2022

Dépôt en
Préfecture
15/12/2022

Affichage
15/12/2022

Convocation
08/12/2022

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 15 décembre 2022

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, BERTRAND, EVRARD, PIERLOT, GIUDICI
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, NISI, REMY, REINSCH THIRIAT

Absents avant donné procuration : PIERRON procuration CABIROL
COLLIGNON procuration MANZANO

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

96) Devis plaque plexiglass garde de corps de la bibliothèque (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société MENUISERIE BARTH concernant la fourniture et pose d'une plaque plexiglass sur le garde de corps de la bibliothèque de Frontigny pour un montant de 650 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société MENUISERIE BARTH pour un montant de 650 € H.T.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Publication
15/12/2022

Dépôt en
Préfecture
15/12/2022

Affichage
15/12/2022

Convocation
08/12/2022

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO

